



Du Pont International Operations Sarl
2, chemin du Pavillon
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève
Suisse
Tel. +41-22-717-6755 / Fax.: - 6602

1^{er} janvier 2011

Lettre Client N° 16

Cher Client,

Sujet: REACH et DuPont

Les différents départements de DuPont Polymères ont effectué tous les enregistrements dus au 30 novembre 2010.

Cette communication est une mise à jour concernant l'information relative à l'enregistrement de DuPont sous REACH.

Enregistrements en vertu de l'obligation de DuPont en tant qu'importateur ou fabricant dans l'Espace Economique Européen (EEE).

Au 30 Novembre 2010, les départements de DuPont Polymères ont enregistré toutes les substances qui étaient dues selon REACH au 30 Novembre 2010. Nous avons reçu d'ECHA tous les numéros d'enregistrement.

Les numéros d'enregistrement, autant que pertinents sous REACH pour nos clients, seront communiqués par l'intermédiaire de nos fiches de sécurité.

Fournisseurs de DuPont

Aucun de nos fournisseurs européens et non européens n'a signalé de perturbation de la chaîne d'approvisionnement. En conséquence, nous ne nous attendons pas à ce que l'approvisionnement de nos matières après le 1er Décembre 2010 soit affecté par une absence d'enregistrement des matières premières que nous utilisons dans nos produits.

Nous continuerons d'œuvrer pour la date limite d'enregistrement suivante du 31 mai 2013. Nous avons déjà commencé les préparatifs pour les enregistrements dus par DuPont, et nous sommes confiants de respecter ce délai. Pendant ce temps, nous continuerons de surveiller nos fournisseurs en vue de toute interruption éventuelle de produit.

Avec l'expression de mes sentiments distingués,

Rainer Kurzknabe
Regulatory Affairs Programs Manager
Du Pont International Operations Sarl, Genève

EU-REACH.Polymers@che.dupont.com



Du Pont International Operations Sarl
2, chemin du Pavillon
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève
Suisse
Tel. +41-22-717-6755 / Fax.: - 6602

L'information basée sur notre niveau de connaissance actuel exprime uniquement notre intention. Elle ne constitue pas une obligation contraignante. Bien que cette information soit fournie d'extrême bonne foi, aucune représentation ou garantie n'est faite concernant son achèvement ou son exactitude et aucune responsabilité ne sera acceptée pour dégâts de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la dépendance vis-à-vis de cette information.

Comme DuPont ne peut pas se rendre compte de tous les aspects de votre business et de l'impact que le règlement REACH a pour votre compagnie, DuPont vous encourage fortement à vous familiariser avec le règlement REACH afin de vous conformer à ses conditions et chronologies.

DuPont n'a pas l'intention de modifier son offre de produits due à l'introduction de REACH, sous condition que ce nouveau règlement REACH n'impose pas des obstacles commerciaux ou techniques qui nuiraient à la santé de nos businesses. Cependant, du fait de sa dépendance à ses fournisseurs, DuPont ne contrôle pas complètement cette décision. Une évaluation faite par l'industrie chimique montre que certains produits chimiques risquent de disparaître du marché européen. Cela aurait comme conséquence de devoir reformuler certains de nos produits et de les requalifier, voir même, dans des cas extrêmes, de complètement les changer.

Pour votre information, consulter aussi le site Web REACH de la commission européenne :
http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach_intro.htm